



Le 23 septembre 2015

Parkeon

Bertrand Barthélemy, Président

Objet: projet d'accord de droit syndical / conciliation carrière syndicale et professionnelle

Monsieur le président

Le DRH Pierre Bidault nous a proposé un nouvel accord de droit syndical / conciliation carrière syndicale et professionnelle le 17 septembre 2015 lors d'une réunion qui avait pour intitulé "négociation : dialogue social".

Notre constat est le suivant:

- Il n'y a eu que 2 réunions de discussion avec les organisations syndicales (avril et juin 2014)
- Les discussions lors de ces 2 réunions n'ont porté que sur la conciliation entre la vie professionnelle et la carrière syndicale.
- Lorsque nous avons demandé à parler du droit syndical et fait des propositions, Monsieur Bidault a refusé d'aborder le sujet.
- Il n'y a donc pas réellement eu de "négociations" sur le sujet du dialogue social et du droit syndical.
- Le projet qui nous a été proposé par Pierre Bidault **annule toutes les avancées de dialogue social et de droit syndical** de notre accord actuel.
- Le 17 septembre, en sortant du comité d'entreprise extraordinaire, nous vous avons rencontré et demandé si vous étiez informé de cette proposition d'accord. Vous nous avez répondu que non.

Nous souhaiterions donc savoir pourquoi vous n'êtes pas informé de ce que mène Pierre Bidault ?

Qui définit la politique sociale de l'entreprise ?

Êtes vous d'accord avec ce projet qui aurait comme conséquences de supprimer tous les droits syndicaux et avancées actuelles du dialogue social chez Parkeon ?

De plus, intituler une réunion "dialogue social" alors que l'objectif est de supprimer toutes les avancées n'est-ce pas un détournement de l'esprit de la loi sur ce sujet ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur le Président nos salutations respectueuses.

